



Compte-rendu de la réunion de conseil du 07/07/2014

L'an deux mille quatorze, le 07 du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Etaient présents :

- ✓ Mesdames Isabelle Denis, Martine Frogeais, Bernadette Combettes, Anne Marie Morlier, Laurence Morice, Pauline Saglio, Chrystèle Lefevre.
- ✓ Messieurs Melot Pierre et Michel, Dominique Grégoire, Gilbert Georgeault, Yves Lehuero Kerisel, Benoit Poulain,

Absents excusés : Mrs Samuel Tauvry et Armel Godais

Samuel TAUVRY donne pouvoir à Dominique GREGOIRE et Armel GODAIS à Isabelle DENIS

Secrétaire de séance : Dominique GREGOIRE

1) 5.3 Désignation de représentants : désignation de 4 autres membres de la commission du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 07/04/2014, il avait été décidé de nommer comme 5 membres du centre communal d'action sociale (CCAS) : M. Pierre MELOT, maire, Mmes Martine Frogeais, adjointe, Laurence MORICE, Anne-Marie MORLIER, Chrystèle LEFEVRE conseillères municipales et il y a lieu d'ajouter quatre personnes, il propose les candidatures de M. Marcel Ménardais, Mmes Mélina GREGOIRE, Juliette BATAIS et Marie-Odile LERAY.

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité la désignation des représentants du CCAS.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

2) 5.3 Désignation de représentants : désignation de 10 membres titulaires et 10 suppléants pour la commission du CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS) :

Après avoir donné lecture de l'article 1650 du Code Général des Impôts. Monsieur le Maire a invité le CM à dresser une liste de présentation des contribuables susceptibles d'être nommés membres de la Commission communale des Impôts directs.

Il fait observer que cette liste doit comprendre 12 noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants parmi lesquels 4 contribuables domiciliés hors commune.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE, de dresser la liste ci-dessous :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 07/04/2014, Il avait été décidé de nommer 4 membres titulaires Pierre Melot, maire « le Fougeray », - M. Michel MELOT « Le plessis », Benoît Poulain, conseiller municipal, « le Haut Bois », Anne-Marie Morlier, conseillère municipale « Villechien »,

Titulaires :

Yves Lehuérou Kerisel, conseiller municipal « propriétaire de bois » Jean-Yves Georgeault « Chanteloup », Laurent Voiton « La Leterie », Joseph Leray « Le Tertre », Armel Carré « Les Grandes Bulinières », Régine Revault « L'Eau Vive ».

Suppléants : Didier Vilfeu « La Grandinai », Prosper Rossignol « Le Portal », André Morlier « 8, Les Ormeaux », Dominique Grégoire conseiller municipal « Les Perrières », Armel Godais, conseiller municipal « La Métrie », Richard Tondoux « Le Pont », Brigitte Bigot « Place de L'Eglise », Pierre Poirier « Le Petit Monbouan », Joël Denis « Vaudon », Pascal Grégoire « Les Maisons Neuves ».

Le conseil municipal VALIDE à l'unanimité

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

3) 8.9 communication : proposition du nouveau logo

Plusieurs logos ont été proposés

Le conseil municipal VALIDE pour 10 voix le logo de la version 3 (V3-1)



4) 8.9- Communication : Création d'un site internet de moulins

La Commune a décidé de mettre en place un site internet. Les différentes pistes possibles sont les suivantes :

1. L'association AMRF propose à ces adhérents une aide via Campagnol pour créer des sites internet + suivi après mise en ligne. Cout 115€ / an d'adhésion AMRF + 180€ / an pour le site
2. Hélixia, petite société qui a créé le site de Servon sur vilaine. Une professionnelle pour propose une aide globale (réunion préparatoires, création du site, mise en ligne, formation pour entretien et gestion du site); cout environ 3000 à 4000 €. Cette personne insiste sur l'importance de faire intervenir un professionnel et une personne extérieure au conseil pour tout le travail de création amont... elle suggère de répartir cette dépense sur 2 années budgétaires.
3. Voyelle, société de Cesson. Même prestation, même tarif et même recommandations sur le fait de confier ce travail à un professionnel...
4. Agence-voyelle qui propose un "pack" pour 30€ avec un "squelette" de site spécial mairie à personnaliser. Mise en ligne ensuite avec un abonnement OVH à 25€/an. Cette dernière solution est de loin la moins couteuse. Elle peut être testée dans un premier temps et remise en cause en cas de non satisfaction... Cette dernière solution peut aussi convenir si Vitré Communauté propose de mettre en place une structure commune dans quelques temps...

5) Nuisances sonores mini bolides : courrier monsieur BERKEN

Monsieur BERKEN a envoyé une lettre concernant la nuisance sonore des mini bolides.

Le conseil municipal propose d'aménager un merlon de terre côté de la rivière pour créer un mur anti-bruit.

La plateforme sera fermée du 15/07/2014 au 15/08/2014.

Pour information un courrier sera envoyé à Monsieur BERKEN et M Gwendal LE ROUZIC, gérant de la section mini-bolides

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

6) 8.3 : Entretien voirie

Travaux (maison PETTIER) pour un montant de 756,75€

Travaux rue de la Clairière pour un montant de 1167,50€

Entretien voirie il n'est pas prévu de gros entretien voirie pour l'année 2014

Le conseil municipal valide à l'unanimité et ces dépenses seront à mettre en investissement

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

7) ALSH : devis pour des stores pour la salle communale

Suite à la demande de monsieur le Maire, une demande de devis a été faite pour mettre des stores dans la salle communale pour l'ALSH.

Le conseil municipal accepte l'installation de stores pour la cantine municipale et donne pouvoir au Maire et à la commission bâtiments de choisir l'entreprise la mieux placée.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

8) Convention intercommunale d'objectifs, d'utilité social et de financement.

La convention permet le partage et le suivi des objectifs de l'utilité sociale de la structure centre social du Pays de la Guerche, ainsi que des modalités de son financement sur la période de l'agrément, délivré par le conseil d'administration de la CAF d'Ille et Vilaine, soit le 31/12/2017

Elle définit les engagements réciproques des partenaires institutionnels et du centre social.

Le conseil municipal valide à l'unanimité

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

9) Amendes de police

Le conseil général attribue à la commune de moulins la somme de 4454€, pour les aménagements de sécurité en agglomération.

Le conseil général demande à ce que cette somme soit acceptée, et d'engager les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

10) Point sur l'avancement du budget

Un point a été fait sur l'avancement du budget,

- Pour les dépenses de fonctionnement la commune est à 50%
- En matière de recette, la collectivité est à 48% du budget primitif.
- Au niveau de la trésorerie, la commune a 45 jours d'avance.

11) Décision modificative n°2 : Ouverture de crédits au compte 024

Pour comptabiliser la vente des chemins communaux, il faut préalablement prévoir des crédits au chapitre 024 pour le montant des titres qui seront émis au 775.

Le montant de 5000,00€ sera rajouté au chapitre 024.

Le conseil municipal valide à l'unanimité

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

12) Subvention pour les sorties scolaires du collège Saint Joseph de la Guerche de Bretagne

Le collège de Saint Joseph de la Guerche de Bretagne demande une subvention pour les 11 enfants de moulins, pour les voyages scolaires

Une participation de la commune à hauteur de 10 € par enfant pour les voyages scolaires est demandée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

13) Installation classée : SCEA La Petite Fontenelle

La préfecture a transmis une enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 09/07/2014, sur la demande présentée par LA SCEA LA PETITE FONTENELLE, en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage porcin aux lieux-dits la Petite Fontenelle à CHATEAUBOURG et de modifier le plan d'épandage relevant du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées

Le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

14) Renouvellement d'autorisation de la plateforme ULM du Haut Bois.

La préfecture demande que le conseil municipal donne un avis.

Le conseil municipal suggère d'interdire le vol des para moteurs, les samedis et dimanches et jours fériés, pour cause de nuisances sonores.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

15) Restaurant le Quincampoix : travaux d'accessibilité

Mr Richard TONDOUX doit, pour répondre aux normes handicapées, faire construire une rampe d'accès handicapés devant son restaurant. Cette rampe d'accès empiéterait sur une place de parking actuel et cela obligerait à refaire la bordure de trottoir.

La commission voirie s'est rendue sur place pour voir les travaux à effectuer.

Le conseil à l'unanimité donne son accord de principe pour l'installation d'une rampe d'accès.

| | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

16) Questions diverses

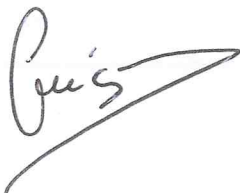
- Toitures du puits situé derrière l'église
- Toitures des toilettes place de l'église
- Tilleuls à élaguer place de l'église
- Monsieur Jérôme GILBERT a Bel Air, demande le busage devant sa propriété, la commission « voirie » se rendra sur place

Un courrier anonyme a été envoyé en mairie, le conseil municipal décide de ne pas prendre en compte ces remarques et de ne pas répondre à des inconnus.

La secrétaire de séance

Le Maire

Dominique GREGOIRE



Pierre MELOT

